



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Service Urbanisme et Risques**

Affaire suivie par : Serge Terramorsi et Serge Torrens

[serge.terramorsi@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:serge.terramorsi@bouches-du-rhone.gouv.fr)

[serge.torrens@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:serge.torrens@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le **21 FEV. 2023**

**Le Préfet  
de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

à  
Destinataires in fine

Objet : Porter à Connaissance de la révision des aléas miniers liés aux anciennes exploitations de lignite sur les communes de Coudoux et Ventabren

Réf : Circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels

P.J : L'étude d'aléas – (GEODERIS, 2021)

L'étude de risque (GEODERIS, 2021)

Cartes multi-aléas

Une annexe sur les principes de prévention

Conformément à l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, je porte à votre connaissance l'état actuel des connaissances sur les aléas résiduels liés aux anciennes exploitations de lignite des communes de Coudoux et Ventabren et vous précise les principes de prévention à prendre en compte dans l'ensemble de vos décisions d'urbanisme.

Ce courrier fait suite à la réunion de présentation du projet de ce Porter à Connaissance qui s'est tenue par visioconférence le 14 décembre 2022 avec la DDTM.

Une étude des aléas miniers sur les concessions de La Fare et Coudoux avait été publiée en 2008 et portée à la connaissance des communes concernées en 2010.

Une actualisation de ces aléas sur les communes de Coudoux et Ventabren a été réalisée et éditée en 2021 par GEODERIS (RAPPORT 2021/171DE– 21PAC22060).

Cette actualisation des aléas fait suite à la campagne d'investigations par forages, aux reconnaissances visuelles (en surface et souterraines), à la réalisation d'un levé au laser 3D effectuées dans le cadre d'une étude de risque menée entre 2020 et 2021 au droit du quartier Saint-Hilaire situé « à cheval » entre les communes de Coudoux et Ventabren. La modification des aléas s'explique également en raison d'une évolution de la méthode d'évaluation de l'intensité de l'aléa effondrement localisé apportée par le guide d'« évaluation des aléas miniers » publié en 2018 par l'INERIS.

Au titre de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme vous disposez d'une base légale vous permettant de refuser une demande d'autorisation de construire ou de ne l'accepter que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si le projet est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique.

De la même façon, ces informations techniques que je porte à votre connaissance doivent guider les choix d'aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration de vos documents d'urbanisme, tel que le prévoit l'article L.121-1 du code de l'urbanisme : « *les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable, [...] la prévention des risques naturels prévisibles* ». Il en est de la responsabilité des communes et de leurs groupements compétents en matière d'urbanisme.

La Cartographie de l'aléa résiduel ainsi que les principes de prévention joints permettront de prendre en compte le risque minier dans les documents d'urbanisme via les projets d'aménagement de développement durable (PADD), le rapport de présentation, les planches graphiques et le règlement du PLU ou PLUi.

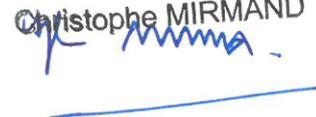
Pour ce qui le concerne, l'État prendra en compte cette connaissance et appliquera, dans le cadre de ses missions, ces principes de prévention dans les avis sur les projets et documents d'urbanisme et le contrôle de légalité des documents et actes d'urbanisme.

Enfin, je vous informe que les pièces constitutives du PAC sont disponibles en visualisation et en téléchargement sur le site Internet des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-prevention>

Étant pleinement conscient des difficultés que peut engendrer l'application des principes de prévention du risque minier, les services de la DREAL PACA et de la DDTM 13 restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Le Préfet

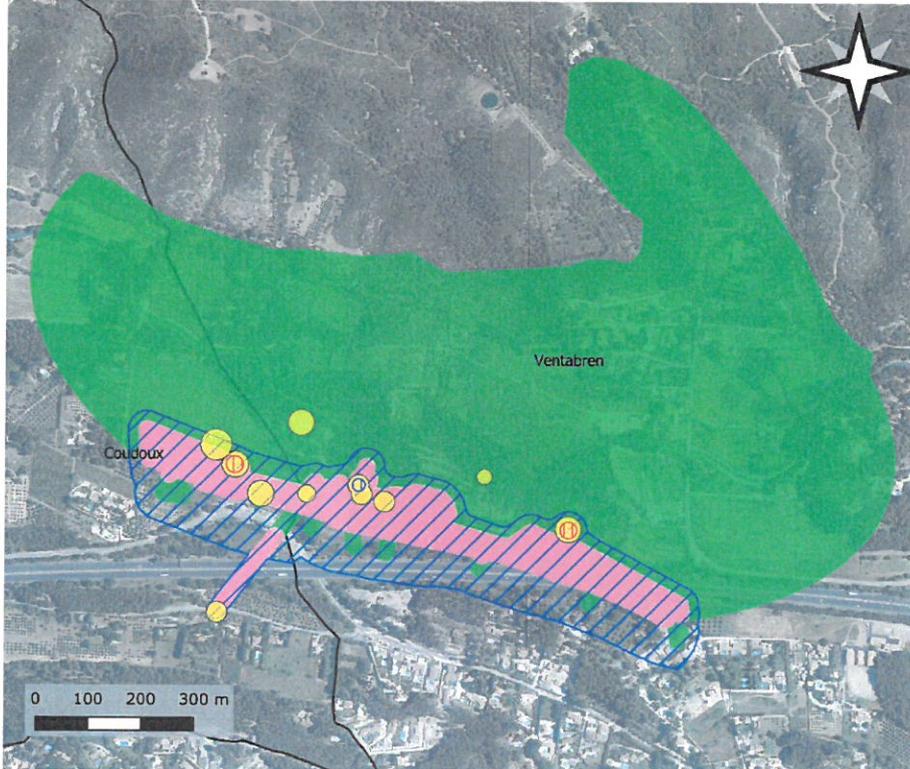
Christophe MIRMAND  


# ANNEXE

Comparaison entre l'étude de 2008 et l'étude actualisée des aléas de 2021

## Etude des aléas miniers (GEODERIS, 2008)

Concession de Coudoux - Quartier Saint-Hilaire

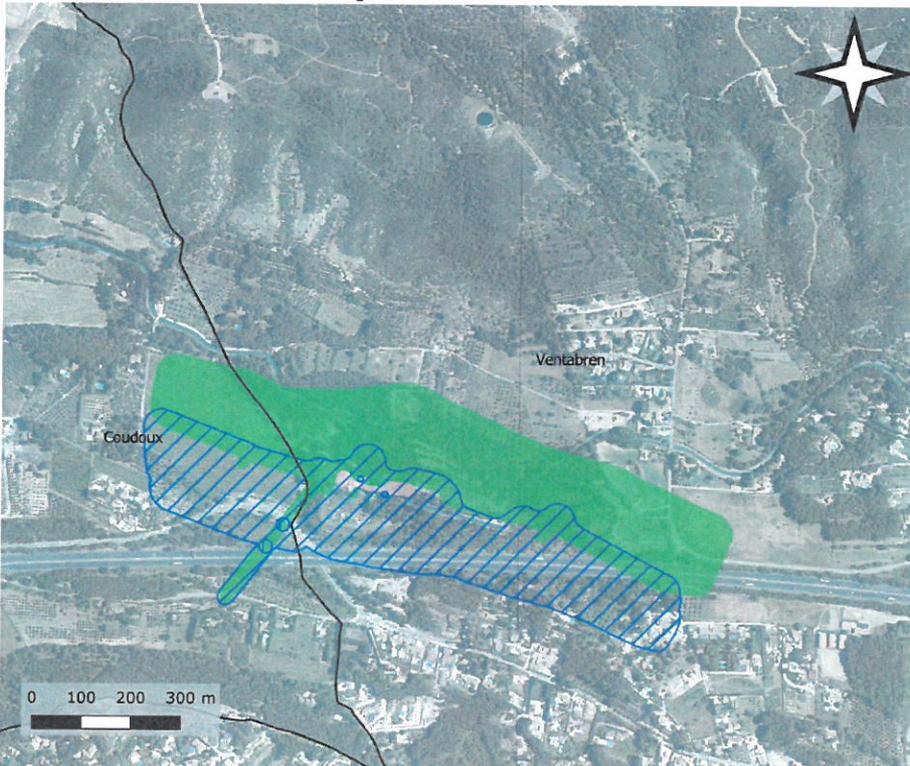


### Légende

- alea\_effondrement\_localise\_puits\_2008
- faible
- moyen
- alea\_gaz
- alea\_tassement
- alea\_effondrement\_localise\_trvx\_2008
- faible
- moyen
- N\_COMMUNE\_BDT\_013\_AMP\_2019

## Etude des aléas miniers (GEODERIS, 2021)

Concession de Coudoux - Quartier Saint-Hilaire

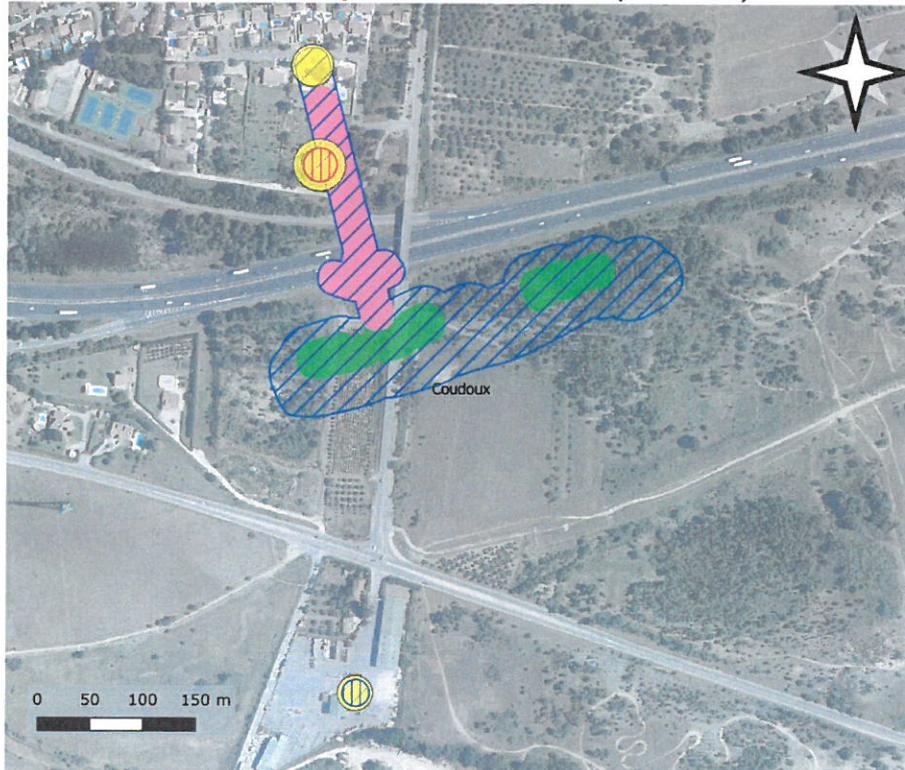


### Légende

- N\_COMMUNE\_BDT\_013\_AMP\_2019
- alea\_pg
- faible
- alea\_pg\_copier
- faible
- moyen

# Etude des aléas miniers (GEODERIS, 2008)

Concession de La Fare - Quartier Saint-Michel (Coudoux)

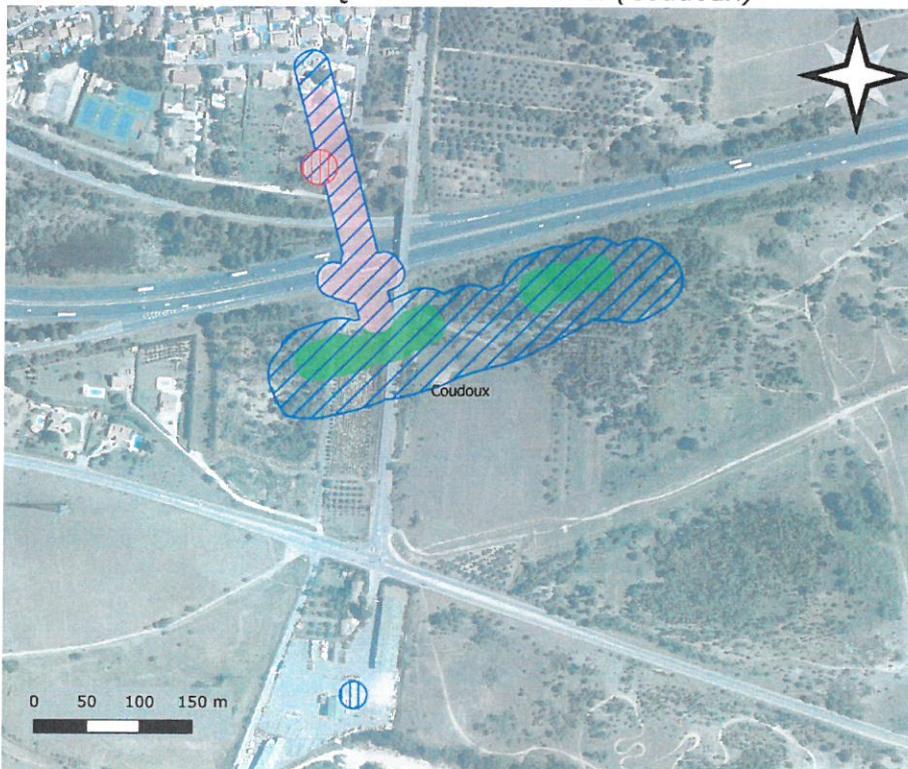


## Légende

- alea\_effondrement\_localise\_puits\_2008
- faible
- moyen
- alea\_gaz
- alea\_tassement
- alea\_effondrement\_localise\_trvx\_2008
- faible
- moyen
- N\_COMMUNE\_EDT\_013\_AMP\_2019

# Etude des aléas miniers (GEODERIS, 2021)

Concession de La Fare - Quartier Saint-Michel (Coudoux)



## Légende

- N\_COMMUNE\_EDT\_013\_AMP\_2019
- alea\_pg
- faible
- moyen
- alea\_pg\_copier
- faible
- moyen

## Destinataires

Madame le Maire de COUDOUX  
Monsieur le Maire de VENTABREN

Monsieur la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence

Copies :

CD  
CR  
SDIS

DREAL PACA / SPR  
DREAL PACA / UD 13

